



En tant qu'adhérent à l'association EPRI, bénéficiez de services d'assistance gratuits

En tant qu'adhérent à l'association **EPRI** (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants), à jour de votre cotisation annuelle, vous avez accès aux **services d'assistance de Mondial Assistance** autant de fois que vous le souhaitez. Vous bénéficiez de **conseils pratiques, juridiques et réglementaires** pour répondre à vos questions les plus précises.

Ces prestations sont accordées exclusivement pendant la durée de validité de votre adhésion à l'association EPRI.

Mondial Assistance met à votre disposition gratuitement les services suivants. Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter à la Convention d'assistance :

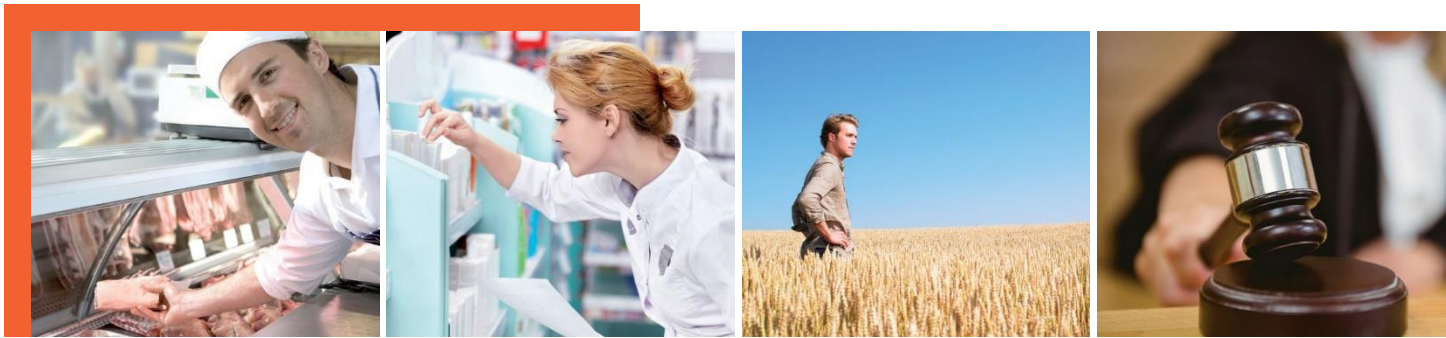
ALLO INFOS PROFESSIONNELS pour obtenir des renseignements sur :

- **l'immobilier** (copropriété, fiscalité, urbanisme, droit du travail, droit social)
- **le commerce** (concurrence, accords de distribution, relations clients/fournisseurs, cautions bancaires)
- **la fiscalité** (régimes fiscaux, taxes, impôts locaux, TVA, taxe professionnelle, avantages fiscaux)
- **l'administration** (création/fin de société, liquidation judiciaire, réglementation du travail, licenciement)
- **le cadre professionnel et privé** (règles successorales, transmission, assurance vie, patrimoine)
- **l'entreprise** (structure juridique, fiscalité et gestion sociale, droit civil et immobilier, environnement économique, fiscalité des placements)
- **l'environnement stratégique** (concurrence, publicité, ventes interdites, droit de la consommation)
- **l'environnement réglementaire et technique** (qualité, normes, labels, assurances, contentieux, contrats internationaux, clauses abusives).

INFO RETRAITE pour répondre à vos interrogations sur :

- **la préparation à la retraite**, préretraite, cumul emploi-retraite,
- **les conditions et modalités** de rachat de trimestres, de rachat de cotisations,
- **les régimes existants**, retraite de base, retraite complémentaire,
- **les droits à une pension**, calcul de la retraite, pension de réversion,
- **le système général** de retraite, réformes du système de retraite français,
- **les coordonnées** des différents organismes à saisir pour la liquidation,
- **la fiscalité**,
- **les assurances**, allocations, aides sociales aux retraités.

Le champ d'application des prestations «Info retraite» est limité aux régimes sociaux relevant du droit français.



**Pour toute demande d'assistance,
contactez le 01 40 25 16 40 (appel non surtaxé)
Accès sourds et malentendants : <https://accessibilite.votreassistance.fr>
(24h/24)**

Le service **INFO RETRAITE** est ouvert du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 18h et le service **ALLO INFOS PROFESSIONNELS** est ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h.

Pour plus d'efficacité et de réactivité, pensez à mentionner :

- votre statut d'adhérent à l'association EPRI
- le numéro du contrat souscrit entre EPRI et Mondial Assistance : 920 313
- le nom et le prénom du bénéficiaire de la prestation, son adresse exacte ainsi que son numéro de téléphone.

Les prestations d'assistance ne se substituent en aucune façon aux interventions des services publics ni aux prestations dues par les organismes sociaux.

En aucun cas les renseignements fournis par Mondial Assistance ne feront l'objet d'une confirmation écrite. Certaines demandes peuvent nécessiter des recherches. Mondial Assistance s'engage à répondre dans un délai de 48 heures. Mondial Assistance peut fournir des renseignements d'ordre juridique; en aucun cas elle ne donne de consultation juridique.

La responsabilité de Mondial Assistance ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'une mauvaise utilisation ou interprétation inexacte du ou des renseignements communiqués.

En cas d'insatisfaction quant au traitement de votre demande d'assistance, contactez votre interlocuteur habituel pour que la nature de votre insatisfaction soit comprise et que des solutions soient recherchées.

En cas de désaccord sur les solutions proposées, adressez votre réclamation à l'adresse suivante : reclamation@votreassistance.fr (ou envoyer un courrier à l'adresse : AWP FRANCE SAS, Service Réclamations, TSA 70002 – 93488 Saint Ouen Cedex.). Un accusé de réception parviendra au Bénéficiaire dans les dix (10) jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés) à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse à sa réclamation lui est transmise dans ces délais.

Une réponse lui sera fournie au plus tard dans les deux (2) mois suivant la date de réception de sa réclamation, hors survenance de circonstances particulières dont l'assureur le tiendrait informé.

Si le désaccord persiste, après la réponse de l'assureur ayant procédé à un dernier examen de sa demande épuisant les voies de recours internes, le Bénéficiaire peut alors saisir le médiateur indépendant dont les coordonnées sont les suivantes :

La Médiation de l'Assurance
<http://www.mediation-assurance.org>
LMA
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

AWP France SAS, entreprise adhérente de la LMA propose un dispositif permettant aux assurés et aux tiers de bénéficier d'une procédure de médiation pour le règlement de leurs litiges. Ce dispositif est défini par la Charte de la Médiation de l'Assurance.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à l'adresse mail suivante : informations-personnelles@votreassistance.fr

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont structurées et nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07
Téléphone : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00 - site internet : www.cnil.fr

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques et de la lutte anti-fraude, Mondial Assistance se réserve le droit de procéder à tout contrôle des informations transmises lors de l'exécution et de la gestion des prestations.



Association EPRI Epargne Prévoyance
et Retraite des Indépendants
Le Village 5
50 place de l'Ellipse
92800 Puteaux La Défense



AWP France SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.584.076,86 Euros
490 381 753 RCS BOBIGNY
Société de courtage d'assurance immatriculé à l'ORIAS
Sous le numéro 07 026 669
Siège Social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
Ci-avant dénommée « Mondial Assistance ».

Scannez le code ci-dessous pour
en savoir plus ou rendez-vous sur
www.epri.info/assistance

